



DUREE

2 jours – 14 heures

OBJECTIFS

- Connaître les fondamentaux liés à son mandat afin d'assurer la mise en place et un fonctionnement durable du CSE.

COMPETENCES VISEES

- Organiser et mettre en place le CSE
- Exercer efficacement son mandat
- Assurer le fonctionnement du CSE

POUR QUI

- Membres élus (titulaires et suppléants) au CSE.

PREREQUIS

Aucun

PEDAGOGIE

Pédagogie active et participative.
Apports théoriques, mises en situation et études de cas.
Travaux en sous-groupes.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation assurée par un consultant IPRP, ancien IRP, disposant d'une expertise significative dans son domaine d'intervention doublée d'une solide expérience en face-à-face pédagogique.

EVALUATION

Évaluation formative réalisée tout au long de la formation au travers de quizz et de critères d'évaluation.

Feuille d'évaluation afin de mesurer la satisfaction vis-à-vis du contenu de la formation, de son déroulement et de la prestation du formateur.

LIVRABLES

Boîte à outils remise par voie dématérialisée.

LE PLUS PEDAGOGIQUE

Formation/action permettant une application immédiate.

VALIDATION

Attestation de formation.

PROGRAMME

I. ORGANISER ET METTRE EN PLACE LE CSE

- La fusion des instances représentatives du personnel
- Les missions du CSE
 - o Présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives des salariés
 - o Assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte de leurs intérêts
- La composition du CSE
- Les règles élémentaires en matière d'élection du CSE

II. LES DROITS ET LES PREROGATIVES DU CSE

- Les attributions du CSE
 - o La procédure d'information
 - o La procédure de consultation
 - o L'accès à la BDES (Base de Données Économiques et sociales)
 - o Participation du CSE aux conseils d'administration ou de surveillance des sociétés
 - o Les prérogatives spécifiques du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail
 - o Exercer le rôle d'alerte
 - o Le délit d'entrave
 - o L'obligation de discrétion des membres du CSE
- La protection des membres du CSE
- La responsabilité civile et pénale du CSE et de ses membres

III. LE FONCTIONNEMENT DU CSE

- Organiser et prendre en compte les réclamations individuelles et collectives des salariés de l'entreprise
- Préparer, dérouler et finaliser les réunions CSE
- Les moyens de fonctionnement du CSE
 - o Les ressources financières du CSE
 - o Les moyens permettant d'exercer son mandat : formation des membres, les heures de délégation, le local réservé au CSE, déplacement et libre circulation des membres, ...
 - o La communication du CSE et sa politique d'affichage
 - o Les différents experts et les recours à l'expertise
- Élaborer, mettre en place et respecter le règlement intérieur du CSE
- Les principales clauses et les modalités obligatoires
- Contrôler la validité du règlement intérieur
- La mise en place et l'application du règlement intérieur



Outremer Formation



0692 66 46 45



contact@outremerformation.com



outremerformation.com